

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 09 octobre 2026

CA 2026 - 25 : Organigramme du SDIS 28 - modifications

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 02 octobre 2026, s'est réuni le vendredi 09 octobre 2026, à l'Eurelium, rue Cardinal Pie à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU
M. Hervé BUISSON
Mme Annie CAMUEL
Mme Evelyne DELAPLACE
Mme Elisabeth FROMONT
M. Marc GUERRINI
M. Rémi MARTIAL

M. Francis PECQUENARD
M. Jean-Jacques GLATIGNY
M. Olivier HOUDY
Mme Nadia LEGER
Mme Jocelyne MENAGER
M. Pierre SANIER
M. Eric SEGARD

Membre(s) excusé(s) :

Mme Danièle CARROUGET
Mme Karine DORANGE
M. Joël BILLARD
M. Stéphane LEMOINE
Mme Gaëlle CHASSELOUP
Mme Stéphanie COUTEL représentée par M. Jean-Jacques GLATIGNY
M. Harold HUWART
Mme Elisabeth STANDAERT

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Mme Anne BRACCO ayant donné pouvoir à M. Hervé BUISSON

Présents de droit :

M. Xavier PELLETIER, préfet d'Eure-et-Loir
Mme Hélène HESS, directrice de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir
M. Laurent ARCHENAUULT, payeur départemental

Excusé(s) :

Étaient présents avec voix consultative : Colonel hors classe Bruno HUCHER, directeur départemental ; Médecin de classe exceptionnelle David POUBEL ; les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Sergent-chef Alexis BADAIRE ; Lieutenant Franck CATRY ; Mme Corinne ARNOULT ; la référente mixité et lutte contre les discriminations : Commandante Jennifer DAVID ;

Excusé(s) : Lieutenant-colonel Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir. Membres de la CATSIS : Adjudant-chef Sébastien DUFOSSÉ ; les référents sureté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD Lieutenant Sylvain ESNAULT ; Adjudant Dominique GUILMIN ; la référente mixité et lutte contre les discriminations : Caporale Gwenaëlle HALLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20261009-CA_2026_25-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2026
Publication : 12/10/2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi MATRAS 2021-1520 du 25 novembre 2022 ;

Vu la délibération n° CA 2025-22 du CASDIS du 24 juin 2025 sur l'organigramme du SDIS 28 ;

Vu la délibération CA 2026-15 du 09 juillet 2026 donnant délégation au Bureau pour « décider de la répartition des emplois votés par le CASDIS au sein des services (organigramme) » ;

Vu l'arrêté 2026_406 du 18 février 2026 portant organisation du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir ;

Vu l'avis du CST du 14 septembre 2026.

Au 1^{er} janvier 2026, et suite à la délibération du 24 juin 2025 portant sur l'organigramme du SDIS, le tableau des emplois budgétaires comptabilise **391 postes**.

Le présent rapport a pour objet de présenter les modifications de l'organigramme envisagées dans le cadre de l'adaptation de l'organisation aux besoins du service et aux évolutions des missions pour garantir la meilleure adéquation entre les ressources disponibles et les priorités opérationnelles et fonctionnelles du SDIS.

Objet de la modification :

Il est proposé de modifier l'organigramme des personnels permanents du SDIS par :

- la suppression d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) **au service volontariat et engagement citoyen**, , emploi de catégorie C de la filière administrative rattaché au Groupement ressources humaines volontariat et engagement citoyen;
- la création d'un poste de **technicien(ne) administrateur Réseaux et Communications**, emploi de catégorie B de la filière technique rattaché au Groupement des moyens numériques.

Contexte

Le poste d'assistant(e) administratif(ve) au service volontariat et engagement citoyen est vacant depuis le 1^{er} août 2026. L'analyse des besoins de l'établissement a conduit à constater que les missions attachées à ce poste peuvent être réorganisées et réparties différemment afin d'assurer la continuité de l'activité sans nécessité de pourvoir cet emploi.

Parallèlement, le Groupement des moyens numériques connaît une forte évolution de son activité liée notamment au développement des outils numériques, aux exigences croissantes en matière de sécurité des systèmes d'information et à l'accompagnement des utilisateurs dans ce domaine.

Cette charge s'est trouvée accentuée par la réduction du marché de maintenance avec la société TIBCO, (évolution de – 48 000 € en 2025 ; - 72 000 € en 2026).

Cette évolution génère un besoin durable de renforcement interne des compétences techniques au sein du groupement.

Impact sur les effectifs et les moyens financiers

Cette évolution est proposée à effectif constant et sans création nette d'emploi ni augmentation des effectifs inscrits à l'organigramme.

Elle vise à répondre aux besoins identifiés au sein du Groupement des moyens numériques, dont l'activité et les sollicitations connaissent une progression significative nécessitant un renforcement des compétences techniques dédiées à la sécurité des systèmes numériques.

Accusé de réception, Ministère de l'Intérieur
028-282800366-20261009-CA_2026_25-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2026
Publication : 12/10/2026

A l'issue de ces modifications, les différents postes seront répartis comme ci-dessous :

	Avant	Après
GRHVEC	14,6	13,6
GMN	11,5	12,5
Total	26,1	26,1

Considérant les éléments présentés ci-dessus ;

Le CASDIS, après en avoir délibéré, autorise les modifications de l'organigramme telles que présentées ci-dessus.

Les différentes évolutions proposées permettront ainsi d'assurer la continuité des services tout en répondant aux besoins fonctionnels. Le tableau des emplois budgétaires est mis à jour et comptabilise toujours 391 postes.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Signé numériquement par,
Le président du conseil d'administration
du SDIS 28



Christophe LE DORVEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20261009-CA_2026_25-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2026
Publication : 12/10/2026